



COMPTE RENDU CM DU 31 Janvier 2020

01-AFFOUAGE 2019-2020

L'affouage s'effectuera dans la parcelle P5- déjà exploitée l'an dernier mais pas terminée et la parcelle 42a
Le prix du rôle d'affouage reste inchangé à 80€

02- ETAT D'ASSIETTE 2020

L'état d'assiette des coupes de l'exercice 2020 concernent les parcelles définies en accord avec l'agent ONF soit :
Parcelles 2a-3b-p-9p-34a-34b-62af-62ex-4j-2b-3br-20-32a-r-39b.
Pour la futaie affouagère toutes sauf la 4j et la P11 délivrée à la commune.

03- TRAVAUX FORESTIERS

Le programme ONF des travaux 2020 concerne les parcelles 47a-20r-23r-42b-43j-45j-46r pour un montant de 51
210€ HT ainsi que la pose de plaquettes parcellaires pour 51 unités posées par l'ONF dont le montant est de 770€ HT

04- OFFRE ACHAT PARCELLE 99

Le Conseil accepte l'offre déposée par la scierie de Provenchère.

05- ADHESION AU POLE EAU –INGENIERIE 70

Une convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau est signée avec Ingénierie70 en lieu et place de la
SATE.

06- RENOUELEMENT CONVENTION AIIS 2020

La commune fait régulièrement appel à AIIS pour des travaux espace verts ou de rénovation des logements
communaux. La convention annuelle est renouvelée pour 2020

07- SUBVENTIONS

Plusieurs associations et organismes ont sollicité la commune pour les subventionner dans leurs actions. Le Conseil
Municipal vote les subventions suivantes :

ADMR Amance : 30€ - AFSEP : 30€ - CROIX ROUGE : 30€ - PREVENTION ROUTIERE : 30€
AS BREUREY : 150€ - THELEME : 360€ - COMITE FETE BREUREY : 500€

08-DETERMINATION DU RATIO D'AVANCEMENT DE GRADE

La délibération déterminant le ratio ayant été prise en octobre 2014, le sujet n'a plus lieu d'être et est de fait retiré.

09- OUVERTURE POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer à compter du 1/01/2020 un emploi permanent à temps
complet d'adjoint technique principal de 2ème classe (grade d'avancement).

10- FERMETURE DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE

Le poste n'a plus lieu d'être du fait de l'acceptation par le CM de l'ouverture du poste d'adjoint technique Principal
2ème classe.

11- PREAVIS 4 RUE DES ROCHES

Madame DUMONT Ludivine cesse son activité sur Breurey et s'installe à Faverney.
Le Bail prendra donc fin au 31/01/2020.

12- PREAVIS 8 PLACE DE LA MAIRIE –APT3

Le Conseil Municipal accepte de réduire le préavis à 1 mois.

13- ACHAT PARCELLE E1024 POUR INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIQUE

La parcelle E1024 d'une superficie de 00ha 00a 28ca appartient à la SCI les Verdiers. Elle est le résultat d'une nouvelle délimitation cadastrale afin de l'isoler des autres parcelles appartenant à la SCI.

En effet les réseaux (AEP-EP...) de la commune faisaient partis initialement des parcelles appartenant à la SCI.

Afin que ces réseaux de la commune se retrouvent dans le domaine public la SCI les VERDIERS a, à ses frais et en présence des intéressés procédé au re-bornage des parcelles et propose le rachat de ladite parcelle E 1024 au prix de 1€. Le conseil Municipal accepte à l'unanimité l'achat de ladite parcelle au prix symbolique de 1€

14-ADMISSIONS EN NON VALEUR-CREANCES ETEINTES BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT ET BUDGET COMMUNE

Le montant des créances éteintes relatives au restaurant la Creusotte , la Pizzeria...s'élèvent à 18 372.32€ pour le budget commune et 1 200.98€ pour le budget EAU

15- OUVERTURE CREDITS BUDGETAIRE 2020

Afin de permettre le règlement de factures d'investissement avant le vote du BP il convient d'ouvrir des crédits budgétaires. Le conseil autorise à ouvrir les crédits budgétaires sur les trois budgets à hauteur de 25%.

16- AVENANT AU BAIL DU CHASSE DE L'ESPURGADE

Le locataire de la chasse de l'Espurgade demande une révision de son loyer.

Il explique que les différents travaux forestiers ont causé un fort tort aux saisons de chasse et estime que le prix de la location n'est plus justifiée. Le conseil accepte de signer un avenant.

17- CAMPAGNE DE STERILISATION

Le Conseil Municipal entend bien la nécessité d'une telle campagne mais décide de reporter le sujet à une date ultérieure et préfère attendre l'établissement de la nouvelle équipe municipale pour se prononcer sur le sujet.

18- REPAS DES ANCIENS

Le prix du repas est fixé à 25€ par personne accompagnante.

(Affichage le 07/02/2019)

Le Maire,

Karine FOUGOU

Mairie de BREUREY-LES-FAVERNEY

10 Place de la Mairie

70160 BREUREY-LES-FAVERNEY

Tél : 03 84 91.34.58